
Vente de biens d'émigrés dans le district de la Châtre et demande d'une loi sur les biens séquestrés des pères et mères d'émigrés et déportés, lors de la séance du 17 pluviôse an II (5 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Vente de biens d'émigrés dans le district de la Châtre et demande d'une loi sur les biens séquestrés des pères et mères d'émigrés et déportés, lors de la séance du 17 pluviôse an II (5 février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) p. 312;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_34754_t1_0312_0000_1

Fichier pdf généré le 15/05/2023

24

L'administration du district de la Châtre écrit que le bordereau des biens d'émigrés, déjà vendus en ce district, s'élève à 1,090,370 l. au lieu de 567570 liv., prix de l'estimation. La même administration demande qu'il soit rendu promptement une loi à l'occasion des biens séquestrés sur les pères et mères des émigrés et déportés (1).

L'insertion de cette lettre au bulletin (2), et son renvoi au comité d'aliénation sont décrétés.

25

L'agent national près le district de Toulouse annonce qu'un bien d'émigré, estimé 66,132 liv., a été vendu 139,150 liv. (3).

Insertion au bulletin (4).

[Toulouse, 6 pluv. II] (5)

« Citoyens Représentants,

La vente des biens des émigrés a commencé, il y a trois jours, dans le district de Toulouse grâce aux travaux assidus de l'administration épurée, en exécution du décret relatif au mode de gouvernement révolutionnaire. Le premier objet mis en vente, divisé en lots et estimé 66 132 l. s'est porté à la somme de 139 150 l., ce qui fait plus que le double de l'estimation.

La tête de Dubarry, le roué, vient de tomber sous le glaive national; la vente des biens de la famille suivra de près, et les sommes immenses enlevées au Trésor public sous le despote Louis XV vont rentrer dans les coffres de la nation. Vive la République. »

DESCOMBELS.

26

La société populaire de Pithiviers-le-Vieil, département du Loiret, invite la Convention à rester à son poste; elle annonce qu'elle offre, pour les défenseurs de la Patrie, 76 chemises, 3 draps, 10 paires de bas, une serviette, une paire de souliers, plusieurs morceaux de linge propre à faire de la charpie, et divers objets provenans de la ci-devant église du même lieu, savoir; 23 marcs 2 onces d'argenterie, 100 livres de cuivre et potin, 6 livres d'étain, 2 cloches, 4 pentes de dais, et une tavaïole galonnées en or fin et argent (6).

Mention honorable et insertion au bulletin (7).

(1) P.V., XXXI, 22. Mention dans *M.U.*, XXXVI, 280; *C. Eg.*, n° 537.

(2) Bⁱⁿ, 17 pluv.

(3) P.V., XXXI, 22. Mention dans *J. Fr.*, n° 500; *F. S. P.*, n° 218; *Rép.*, n° 48; *Ann. patr.*, n° 401; *Audit. nat.*, n° 501; *C. Eg.*, n° 537; *J. Mont.*, p. 85; *Mon.*, XIX, 139; *M.U.*, XXXVI, 279; *Paris*, n° 402; *Débats*, n° 504, p. 240.

(4) Bⁱⁿ, 17 pluv.

(5) C 291, pl. 932, p. 24.

(6) P.V., XXXI, 22. Texte conforme à l'original de la lettre signée Boizard (présid.), Guillon (secrét.), et datée du 14 pluv. II (C 291, pl. 921, p. 21).

(7) Bⁱⁿ, 17 pluv.

27

L'agent national du district de Cambrai écrit que la commune de Villers-Guislain, qui ne renferme point de riches dans son sein, vient de signaler son dévouement pour la République, par l'offrande généreuse de 100 mencauds d'avoine, 2,900 livres de fourrage et trèfle, 3,200 livres de paille, 2 mencauds et demi d'orge, une croix d'or, une boucle d'argent et une montre (1).

Mention honorable des dons, et insertion de la lettre au bulletin (2).

[Cambrai, 8 pluv. II] (3)

« Citoyens représentants,

La commune de Villers-Guislain qui ne renferme point de riches dans son sein et où par conséquent le patriotisme n'est pas étouffé par l'inégalité des fortunes, vient de signaler son dévouement pour la République par l'offrande généreuse de 100 mencauds d'avoine, 2900 livres de fourrages et de trèfle, 3200 livres de paille, 2 mencauds et demi d'orge, une croix d'or, une boucle d'argent et une montre. A ce don pour la patrie elle en a joint un autre pour l'administration. C'est une flamme tricolore qu'elle nous a invités d'arborez aux fenêtres du lieu de nos séances. Cette action civique faite pour ainsi dire sous les regards des tyrans mérite la plus grande publicité! Le district va la faire connaître à toutes les communes de son arrondissement pour les engager à suivre un aussi bel exemple. S. et F. ».

FAREZ.

28

L'agent national près le district de Sedan écrit qu'un bien d'émigré, estimé 25,209 liv., a été vendu 99,075 liv.; et qu'une autre, divisé en 29 lots, estimé 23,869 liv., a été vendu 118,555 liv. (4).

Insertion au bulletin (5).

[Sedan, 12 pluv. II] (6)

« Citoyen président,

La vente des biens d'émigrés commencée dans le district dès le 10 brumaire dernier se continue avec le plus grand succès. Différents objets estimés 25.209 l. ont été vendus, il y a quelque temps 99.075 l. et l'on a adjugé hier, moyennant 118.555 l., 29 lots que les experts n'avaient estimés que 23.869 l. et qui ne produisoient qu'un revenu d'environ 600 l. S. et F. ».

CAILLON.

(1) P.V., XXXI, 23. Mention dans *J. Sablier*, n° 1121.

(2) Bⁱⁿ, 17 pluv. (suppl^t).

(3) C 291, pl. 921, p. 14.

(4) P.V., XXXI, 23. Mention dans *J. Sablier*, n° 1121; *C. Eg.*, n° 537; *M.U.*, XXXVI, 280.

(5) Bⁱⁿ, 17 pluv. (suppl^t).

(6) C 291, pl. 932, p. 25.